

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 16

Avis sur l'avant-projet de charte « V3 » pour présentation en AG du 15.03.18

Membres présents Soit	26
Nombre de voix représentées	35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	4
Nombre de voix représentées	4
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	39
Ayant pris part au vote : 39 voix exprimées Bulletins nuls/blancs : 5 Suffrages exprimés : 34 Pour : 27 Contre : 7	

La règle du quorum est
(39 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 22 février 2018 à 18h30 à Arc en Barrois sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le Président rappelle les différents travaux menés pour finaliser la rédaction de la version 3 de la charte.

Le Directeur fait état des compléments à apporter aux documents préparatoires transmis suite aux travaux menés avec les fédérations départementales des chasseurs et aux réunions interministérielles relatives à la naturalité en forêt.

Après l'expression des membres du Conseil d'administration,

Le conseil d'administration procède au vote à bulletin secret :

Délibère :

Le Conseil d'administration formule un avis favorable à la majorité des membres (27 voix « pour » et 7 voix « contre ») pour la présentation en l'état de l'avant-projet de charte V3 et soumission au vote de la prochaine Assemblée générale du GIP le 15 mars 2018.

Le 23/02/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE

Le Commissaire du Gouvernement

13 MARS 2018